Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213501356-20260611-08052026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2026

Date de convocation : 4 juin 2026
Date d'affichage de l'ordre du jour : 4 juin 2026

Nombre de conseillers :
en exercice : 19
présents : 16
votants : 17

L'an deux mil vingt-six, le onze juin, à vingt heures quinze minutes, le Conseil municipal de la commune d'Irodouër étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur LE BOUQUIN Mickaël, Maire.

Étaient présents : M. Mickaël LE BOUQUIN, Mme Charlotte FAILLÉ, M. Fabrice BIZETTE, Mme Marie CARESMEL, M. Cédric ALIX, Mme Marie-Bernard MENUGE, Mme Marie-Thérèse CHAUVIN, M. Wilfried LE ROUZÈS, Mme Laetitia PULA, M. Nicolas ESNAULT, Mme Séverine JEAN-ESNAULT, Mme Mélanie GUYADER, M. Benoît DASSÉ, M. Steven DESTÉE, M. Quentin FILY, M. Florian DEROUET.

Étaient représentés : Mme Morgan BERTHELOT par M. Fabrice BIZETTE.
Mme Sandrine GUILHEM par M. Florian DEROUET.

Était excusé : M. Devrig GUIHO.

Le Conseil municipal a choisi Madame Mélanie GUYADER comme secrétaire.

Délibération n° 08-05-2026
Objet : Convention de mise à disposition du complexe sportif Goulvent avec l'association sportive de Romillé

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'une demande faite par l'association sportive de Romillé pour la mise à disposition du complexe sportif Goulvent dans le cadre de la mise en place du sport santé avec la maison de santé du Douët. L'utilisation de la salle est souhaitée le jeudi après-midi de 14h00 à 16h00 du 1er septembre 2026 au 31 août 2027.
Monsieur le Maire propose que cette mise à disposition se fasse à titre gracieuse.

Madame Laetitia PULA, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :
APPROUVE la mise à disposition de la salle Goulvent du 1er septembre 2026 au 31 août 2027, sous-entendu que la commune conserve la possibilité d'utiliser cette salle pour des besoins prioritaires.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition avec l'association sportive de Romillé.

Pour extrait certifié conforme,
Signé, Le Maire,
Mickaël LE BOUQUIN.

La secrétaire de séance,
Mélanie GUYADER.